



**Association algérienne de lutte contre la corruption (AACC)**

**Section algérienne de Transparency international**

**E-mail : [aaccalgerie@yahoo.fr](mailto:aaccalgerie@yahoo.fr)**

**Tél. 071 43 97 08**

### Communiqué

#### **Transparency International publie son classement annuel sur la corruption**

#### **Aggravation du score de l'Algérie et recul de 15 places !**

**Alger le 26 septembre 2007.** L'ONG de lutte contre la corruption Transparency International vient de rendre public aujourd'hui son Indice de perceptions de la corruption (IPC) pour 2007, indice créé en 1995 et qui donne une estimation assez fidèle sur l'étendue de la corruption au niveau de 179 pays . L'Algérie, qui avait fait son entrée dans ce classement seulement à partir de 2003 — faute d'un nombre d'enquêtes suffisant les années précédentes -, obtient de nouveau, et ce, pour la 5e année consécutive, une très mauvaise note — 3 sur 10, et un très mauvais classement, la 99e place sur 179 pays classés ! **Par rapport au classement de 2006, l'Algérie recule de 15 places, et son score perd 1/10ème de point**, alors que nombre d'autres pays africains ( Afrique du Sud et Nigéria notamment ) enregistrent des progrès !

Quels étaient les scores de l'Algérie les 4 années précédentes ? **En 2006** : 3,1 sur 10 et 84ème place ( sur 163 pays ) ; **en 2005** : 2,8 et 97ème place (sur 159 pays) ; **en 2004** : 2,7 et 97ème place (146 pays) ; **en 2003** : 2,6 et 88ème place (sur 133 pays).

Les analystes de la corruption et les auteurs de l'IPC considèrent qu'une note inférieure à 3 signifie l'existence d'un " **haut niveau de corruption au sein des institutions de l'Etat**" . L'Association algérienne de lutte contre la corruption (AACC) n'est pas du tout surprise par le très mauvais score enregistré par l'Algérie. La situation sociopolitique et économique catastrophique qui prévaut en Algérie, depuis plusieurs années déjà, n'a cessé de favoriser les conditions de l'explosion de la corruption — petite et grande — à

tous les niveaux, et **tout est fait par le pouvoir en place, pour que la généralisation de ce fléau se poursuive à grande échelle**. Le retour en force d'un Etat policier, autoritaire, répressif et liberticide, est un des principaux indicateurs de ce maintien de l'Algérie parmi les pays cancrés de la corruption au sein de la communauté internationale.

Les résultats de l'IPC 2007 montrent par ailleurs que la grande corruption dans les transactions commerciales internationales prend des proportions de plus en plus inquiétantes. L'Algérie est devenue un "acteur" important de ce type de corruption, et ce n'est pas un hasard si **4 principaux fournisseurs de l'Algérie - l'Allemagne, le Canada, l'Italie et le Japon ( membres du G 8) -, n'ont toujours pas ratifié la Convention des Nations unies contre la corruption !**

**Et ce n'est pas un hasard non plus si les relations économiques et commerciales de l'Algérie avec les 10 pays en tête de ce classement - Danemark, Finlande, Nouvelle Zélande, Singapour, Suède, Islande, Pays-Bas, Suisse, Norvège, Australie - , ne représentent même pas 1% de ses importations !**

Avec les résultats catastrophiques de cet IPC pour l'Algérie, ceux qui croyaient que derrière les discours officiels et autres déclarations où le chef de l'Exécutif et son ministre de la justice évoquaient leur intention de lutter contre la corruption se cachait une réelle volonté politique, en ont eu pour leur "naïveté" politique : tout cela était de la poudre aux yeux destinée aux partenaires internationaux, et qui a surtout servi au plan interne, à régler des comptes pour des luttes de pouvoir.

Non seulement les ratifications par l'Algérie des Conventions internationales contre la corruption ( ONU et Union Africaine ) étaient un leurre, mais **l'Algérie combat avec acharnement la mise en place de mécanismes internationaux de surveillance de l'application de la Convention des Nations Unies**, comme elle l'a fait en décembre 2006 lors de la 1ère Conférence des Etats-Parties, et s'apprête à le faire en janvier 2008 lors de la 2ème Conférence des Etats-Parties !

Non seulement l'arsenal législatif et réglementaire issu de ces Conventions est très indigent et très incomplet, mais il n'est même pas appliqué : 2 exemples parmi tant d'autres le démontrent. Le 1er, **l'agence gouvernementale contre la corruption, malgré toutes ses limites réglementaires, n'est toujours pas mise en place, 10 mois après la publication de son décret de création**. Second exemple, **le processus de déclaration de patrimoine est éclaté et dispersé, sans mécanisme de suivi et de contrôle, et surtout non effectif, le chef du gouvernement ne se donnant même pas la peine de rendre publique sa propre déclaration de patrimoine !** Plus accablant et symptomatique pour le pouvoir en place, les rôles de la société civile et des dénonciateurs de la corruption ne sont pas du tout évoqués dans la loi du 20 février 2006 contre la corruption, alors qu'ils sont essentiels et occupent une place importante dans la Convention des Nations Unies.

L'énorme manne pétrolière entre les mains du pouvoir, dans pareil contexte, ne contribue qu'à entretenir cette corruption et les 200 milliards de dollars qu'a débloqués le gouvernement pour la commande publique sur 5 ans sont la proie des prédateurs et des charognards mafieux, la réglementation sur les marchés publics étant systématiquement

détournée, le gré à gré, encouragé par le pouvoir central, étant devenue la règle dans nombre de ministères et au niveau des Exécutifs de wilaya. Cette pratique du gré à gré se multiplie même en Conseil des ministres, notamment pour les grands projets . **Tout récemment encore, le ministre des affaires religieuses annonçait, suite à l'ouverture des plis pour les études de la grande mosquée d'Alger, que ce sera au président de la République de choisir "l'heureux élu" parmi les 5 bureaux d'études retenus lors de la première sélection ! En vertu de quelle loi et de quelle réglementation sur les marchés publics, ce ministre annonce-t-il pareille décision ? Par ailleurs, est-il opportun et est-ce prioritaire, face à la grande pauvreté qui se développe dans le pays, de consacrer 3 milliards de dollars à la construction d'une mosquée,** alors que la présidence de la République elle-même, dans un communiqué rendu public le 24 septembre 2007 suite à "l'audition" du ministre des finances, préconisait plus de rigueur dans la dépense publique !

Face à une pauvreté et un chômage en très forte hausse, à une économie informelle qui se généralise et un semblant de démocratie de façade, l'Algérie entre dans une zone de forte tempête entretenue par toutes sortes d'impunités, d'amnisties en tous genres et de grande corruption sur fond de crime organisé tentaculaire.

**Le communiqué de l'AACC du 19 septembre 2007 consacré à la situation désastreuse et explosive qui prévaut dans la wilaya de Khenchela est éloquent à plus d'un titre, situation qui ne semble pas inquiéter outre mesure le ministre de l'intérieur et des collectivités locales : il est urgent que des mesures conservatoires soient prises à l'encontre du wali indélicat et de ses collaborateurs véreux, avant que la situation ne dégénère au plan local.**

Il est temps que les Algériens se mobilisent davantage pour construire la démocratie, pour faire respecter les droits de l'homme, instaurer les libertés et lutter contre la corruption.

L'AACC , avec l'ensemble de ses partenaires et les citoyens honnêtes et intègres, avec le précieux soutien des médias, poursuivra le combat pour la transparence dans la vie publique, en privilégiant notamment l'action de proximité, en multipliant les dénonciations de cas de corruption avérés et en accentuant la pression sur les pouvoirs publics à tous les niveaux.

**Pour en savoir plus sur l'IPC 2007, il faut consulter le site web de Transparency International : <[www.transparency.org](http://www.transparency.org)>**

**Pour contacter l'AACC, Email : <[aaccalgerie@yahoo.fr](mailto:aaccalgerie@yahoo.fr)>**